



Facture huissier pour recouvrement suite à un prud'hommes

Par Dansei1000

Bonjour,
voici ma situation.

J'ai poursuivi mon ancien employeur pour licenciement abusif. Après avoir gagné en première instance, mon employeur n'a pas fait appel.

Comme il semblait tarder à payer, mon avocat (qui est un ami) a décidé de demander à un huissier de procéder au recouvrement. Je lui ai demandé si les frais seraient à la charge du débiteur, ce qu'il m'a semblé confirmer.

Je n'ai pas eu de devis au préalable à l'intervention de l'huissier.

j'apprends maintenant que l'huissier a bien procédé au recouvrement et que l'argent me sera versé prochainement. Mais que 4900 euros seront prélevés au titre des "droits proportionnels".

Cette somme me paraît tout à fait disproportionnée et, de plus, n'a jamais été annoncée au préalable.

Est-ce normal ?

quels sont mes recours possibles ?

Merci par avance pour votre aide

Par jpgroussard

Bonjour Dansei,

commencez par aller voir un autre huissier et lui demander un devis pour la même somme.

Je pense qu'il vous demandera 0,29% pour une somme supérieure à 3040 euros. Allez, quelques centaines d'euros et allez voir votre huissier avec ce devis.

Par contre s'il vous demande quelques 5000 euros alors la donne change.

Cdt